



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 22 avril 2024, a adopté le règlement suivant :

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1656-2024](#)**  
**[MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DE CHENILS ET DE CHATTERIES AINSI QUE D'AUTORISER LA CLASSE « SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION \(Ca\) » DANS LES ZONES 48-A ET 118-A ET RÈGLEMENTER LA SUPERFICIE AUTORISÉE À L'USAGE « MINI-ENTREPÔTS » EN ZONE 155-I](#)**

**QUE** le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

**QUE** le règlement est entré en vigueur le 16 mai 2024, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 29 mai 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière